

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES CANDIDATS A UNE OFFRE D'EMPLOI DE L'INSITUT NATIONAL DU CANCER

Cette note d'information s'adresse aux candidats qui postulent à une offre d'emploi proposée par l'Institut national du cancer (ci-après dénommé « l'Institut ») soit par mail ou courrier postal ou directement auprès du cabinet de recrutement mandaté par l'Institut.

Les informations personnelles transmises par un candidat sont utilisées au titre des mesures précontractuelles prises par l'Institut (base légale au sens du RGPD) afin d'évaluer les aptitudes professionnelles (qualification, expériences etc) du candidat et d'apprécier sa capacité à occuper l'emploi proposé.

Quelles données et comment sont-elles utilisées par l'Institut ?

Les données personnelles vous concernant sont celles que vous nous transmettez à l'occasion de votre candidature :

- dans votre curriculum vitae (CV) ;
- dans votre lettre de motivation ;
- à l'occasion d'entretiens ;
- le cas échéant, via l'évaluation de vos aptitudes et compétences (telles que les résultats des tests de connaissances, de logique, de personnalité, etc.) ;

ou que l'Institut ou le cabinet de recrutement mandaté à cet effet collectent :

- le cas échéant, via la consultation d'informations disponible sur les réseaux sociaux professionnels tel que LinkedIn en ce qui concerne les seules données ayant un lien direct avec l'appréciation de la capacité du candidat à occuper le poste proposé ;
- le cas échéant, via la prise de références.

La politique de recrutement de l'Institut comprend une étude de votre CV, de votre lettre de motivation, et le cas échéant, un entretien et des tests passés avec le cabinet de recrutement, un entretien avec le/les supérieurs hiérarchiques du candidat au poste puis avec une personne du département des Ressources Humaines et enfin l'analyse de votre DPI.

L'Institut n'utilise vos données que dans la mesure où ces dernières sont nécessaires pour vous contacter et assurer l'analyse de votre candidature.

A l'issue des différents entretiens, l'Institut vous demandera également de renseigner une déclaration publique d'intérêt sur le site dpi-sante.gouv.fr dont le contenu et la validation par le département RH conditionnera votre embauche éventuelle. Si votre candidature est retenue après la phase de sélection, s'ouvrira la phase de conclusion du contrat, pendant laquelle l'Institut devra, pour répondre à ses obligations légales, effectuer diverses démarches administratives et collecter des données nécessaires à la formalisation du contrat de travail et à la gestion du personnel. L'Institut sera ainsi amené à collecter les données suivantes supplémentaires telles que : numéro de sécurité sociale, copie de votre carte d'identité, copie de votre dernier diplôme, domiciliation bancaire, adresse postale.

Si vous ne souhaitez pas communiquer les informations qui vous sont demandées ou si vous vous opposez à leur utilisation par l'Institut, vous ne pourrez pas participer au processus de recrutement ni être embauché.

Quelles personnes ont accès à vos données personnelles ?

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes du département RH de l'Institut habilitées à les traiter en raison de leurs fonctions ainsi qu'au cabinet de recrutement auquel l'Institut a recours afin de gérer le recrutement. Ces personnes ont l'obligation d'utiliser vos données en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Les données personnelles que vous nous avez transmises restent intégralement au sein de l'Union Européenne.

Quelle est la durée de conservation de vos données ?

Vos données sont conservées jusqu'à la clôture de la procédure de recrutement pour le poste en question.

Si vous êtes embauchés suite à votre candidature, vos données seront conservées le temps de votre présence à l'Institut (certaines informations doivent être conservées par l'employeur sur un support d'archive : par exemple, 5 ans après le départ du salarié pour les bulletins de paie). Les conditions de traitement des données à caractère personnel des salariés de l'Institut sont décrites dans le cadre d'une autre information communiquée lors de l'embauche et disponible sur l'intranet de l'Institut.

En cas d'issue négative à votre candidature, si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, vos données seront conservées par l'Institut sur la base de son intérêt légitime pour une durée maximale de deux ans à compter de votre dernier contact avec l'Institut, en vue de vous proposer d'autres offres d'emploi.

Quels sont vos droits sur vos données ?

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'un droit à la limitation de l'utilisation de vos données.

Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande au délégué à la protection des données de l'Institut par email à l'adresse suivante : dpo@institutcancer.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 52 Avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, en précisant " A l'attention du DPO ".

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, en ligne ou par voie postale.